COMMUNIQUE DE PRESSE
MDPH de Vaucluse : près de 6 000 dossiers en retard de traitement et des agents épuisés !
Que fait le Président du Conseil départemental de Vaucluse ?

Près de 6 000 dossiers de demande d'ouverture ou de renouvellement de droits sont en attente de traitement par les personnels de la MDPH chargés de l'instruction et de l'évaluation. La cinquantaine d'agents de la MDPH sont harassés de travail depuis de nombreuses années. Des mesures sont prises depuis plusieurs années qui ne permettent que des régulations conjoncturelles, sans jamais permettre d'ajuster durablement les moyens à l'évolution croissante du nombre de dossiers à traiter.

Les agents qui travaillent dans des locaux vétustes et inadaptés, sont aujourd'hui encore plus épuisés et très fortement exposés aux Risques Psychosociaux, comme vient de le confirmer une étude menée par un cabinet extérieur, que l'employeur ne transmet pas dans sa totalité ni aux personnels concernés, ni aux représentants du personnel.

Les dispositions prises par l'administration, sourde aux besoins et propositions du personnel, ne suffisent en rien à régler les problèmes, voire même les aggravent. Au point que 70 % des agents décident de signer le 3 mai dernier une lettre ouverte adressée à monsieur CHABERT par la voie hiérarchique, Président de la Commission Exécutive de la MDPH, avec copie aux organisations syndicales qui la transmettent directement, et aux membres de la Comex, après que leur premier courrier remis le 21 mars 2019 par la voie des sous-couverts soit resté sans réponse.

Les agents alertaient en effet déjà mi-mars être dans l'incapacité de tenir les délais légaux de traitement des dossiers (4 mois) et de rendre un service de qualité aux usagers en situation de handicap. Les situations à traiter en urgence, sous pression des usagers et des partenaires, pour éviter que des ruptures de droit aient des répercussions directes sur le projet de vie, la vie quotidienne des personnes handicapées et leur famille, rajoutant quotidiennement à l'épuisement.

En octobre 2017, les représentants du personnel en CHSCT avait déjà saisi le Président sur la situation désastreuse des conditions dans lesquelles les agents de la MDPH exerçaient leurs missions, et le préjudice subi par les Vauclusiens et Vauclusiennes quant aux conditions d'accès aux droits.

La Cgt, la Cfdt et la Fsu constatent que le Président du Conseil départemental refuse de voir en face la réalité du désastre occasionné par les insuffisances de sa propre gestion de la MDPH et de celle de son prédécesseur depuis des années, et n'est manifestement pas en mesure de prendre ses responsabilités, tant du point de vue du respect des droits des usagers que du point de vue des conditions de travail des agents publics et contractuels de la MDPH.

Lors du CHSCT extraordinaire qui s'est tenu le 14 juin dernier à la demande des Représentants du personnel, aucune réponse concrète n'a été apportée aux demandes des agents, à savoir des recrutements d'agents titulaires sur des postes pérennes et l'appui sur leur expertise et leur avis pour tout changement d'organisation du travail et de procédures. Les mesures prises demeurent des régulations conjoncturelles et n'apportent aucune réponse structurelle. La surcharge de travail n'est pas résorbable ainsi, car les mesures prises ces trois derniers mois ne tiennent pas compte de la réalité quotidienne que subissent, malgré toute leur bonne volonté, les agents. Une politique du « coup par coup » a été instaurée, elle accentue les difficultés au lieu de les résoudre.

Insatisfaits de n'être toujours pas entendus, à l'appel de la Cgt, Cfdt et Fsu, les personnels seront en grève le jeudi 4 juillet, à partir de 9h00 à l'occasion de la réunion de la Commission exécutive de la MDPH (organe dirigeant de ce Groupement d'Intérêt Public), afin de réaffirmer la nécessité d'un service public de qualité, disposant des moyens à la hauteur des enjeux et besoins sociaux, respectueux des droits des usagers et des conditions de travail des agents.

Le Président du Conseil départemental et Président de la Comex assumera-t-il ses responsabilités face à cette mobilisation légitime et présidera-t-il la Commission ? Ou bien continuera-t-il de faire la sourde oreille et cèdera-t-il la présidence de la réunion à madame la Vice-présidente de la Commission Solidarités-Handicap, comme lors du CHSCT du 14 juin ?

Avignon, le 3/07/2019

FSU Territoriale 84 : 04 90 16 18 74 - fsu.territoriale84@gmail.com - www.snuter-fsu.fr/
Cgt des Personnels du Département du Vaucluse : 04 32 44 88 52 - 06 81 43 12 91 - cgt.departement84@gmail.com - http://cd84.reference-syndicale.fr/
CFDT - Section du Département de Vaucluse : 04 32 44 87 16 - 04 32 44 87 15 - 07 78 73 03 47 - cfdt@vaucluse.fr